

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 mai 2024

Délibération ou arrêté n° 30

Date de convocation :
07/05/2024

Date d'affichage :
17/05/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Abstentions pour le vote de la
subvention :
CPG/CATM : Mme Latapie-Copé

Danses de Salon : M. et Mme
Merlin (+ pouvoir Mme Darras)

OCLC : M. Noblécourt, Mme
Lefèvre et M. Gance

Football : M. Linéatte (+pouvoir
Mme Hochart), M. Poulet
(+pouvoir Mme Lecot-Robit)

Contre la subvention Football :
M. Lecot (+pouvoir M.
Dubernard)

Objet :

Subventions 2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
16/05/2024

Et publication et notification
du 17/05/2024

L' an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux.

Etai^{ent} excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot,
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun – Merlin
Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thomas Poulet
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle
Mme Virginie Masson

Etai^t absente : M. Dominique Capelle

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il propose ensuite d'allouer les subventions 2024 comme suit :

Nom de l'association	Subvention 2024
ACPG Section Cantonale	100 €
Batterie de Lihons	0€
Boules Chaulnoises	200€
C.P.G – CATM	200 €
CROIX DE GUERRE	50€
Chasse	150€
Chorale	370€
Club de l'Amitié	100€
Coop.Ecole Primaire	1500€
Cyclo Club	250€
Danses de Salon	250 €
Donneurs de Sang	200€
Familles Rurales	1 500€
Football	7000€
Judo Club	700 €
Jumelage	3 500€
Longue Paume	1 500€
Marche Randonnée	320€
Moto Club Desperados	200€
OCLC	5 000 €
SARCOM	5 500
Souvenir Français	100€
Baby-foot du Santerre	200€
Festi Lihons	1000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 080-218001782-20240514-302024-DE

S²LO

- D'allouer les subventions 2024 aux associations comme indiqué ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont ouverts au BP 2024 à l'article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

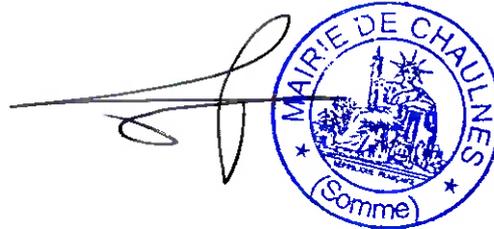
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun-Merlin

Le Président



Thierry Linéatte